
**OUTILS ET EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES
ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE
HANDICAP LORS DE L'ENTREE PREPARTOIRE TRAVAIL**

**2° partie
Marco Moretti**

*Expériences de la Coopérative sociale CILS
Cesena-Italia
Réseau professionnel et social sur le territoire de la ville*

cils onlus

tutti diversi
ma uguali

www.cilscesena.org

COOPERATIVA SOCIALE CILS

Coopérative sociale/adaptée/ pour l'intégration sociale et professionnelle

www.cilscesena.org

- CILS est une entreprise sociale qui fait partie d'un réseau social sur le territoire de la ville de Cesena (région d'Emilia Romagna-Italie), dont l'activité vise l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées mentales et des besoins spécifiques.
- Le 7 juin 1974, les associations ANFFAS, ENAIP, ANMIC ont créé une coopérative sociale, dont la création était due au besoin de créer les emplois pour des personnes handicapées mentales qui ont terminé des cursus de la formation spécialisée.

MISSION DE CILS

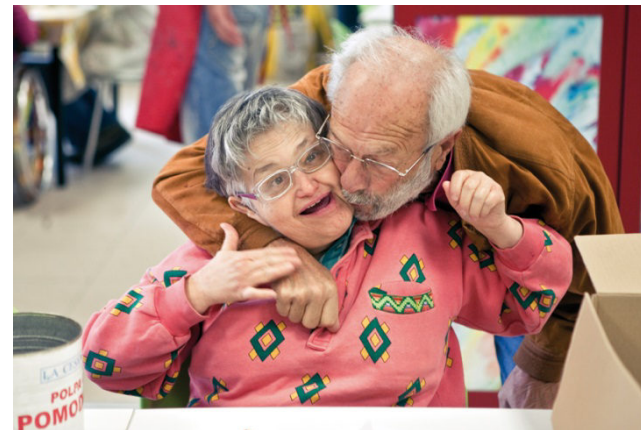
cils onlus

**tutti diversi
ma uguali**

- Intégrer les personnes handicapées mentales avec des personnes valides (travaillant selon les normes) dans un EMPLOI APPROPRIÉ qui devrait être permanent, rémunéré tout en tenant compte de leur autonomie.
- Poursuivre l'intégration des personnes handicapées dans un processus du travail en répondant et en réagissant sur leurs droits, tout en contribuant au développement économique de la société
- Réagir aux besoins de la socialisation des personnes handicapées.

MISSION DE CILS

- Contribuer au changement positif, quant à la perception des personnes handicapées mentales par le public. Etablir des attitudes respectant des différences.
- Accueillir et accompagner en permanence les personnes handicapées, à tout moment de leur vie, même après le décès de leur parents, par intermédiaire des foyers de vie et de l'assistance personnelle.



DOMAINES DE TRAVAIL

Coopérative de type B

- Centre de la préparation professionnelle (pr
préparation)
- Services pour les entreprises
- Services d'immeuble (gardien)
- Caffè Roverella
- Litographie
- Propreté industrielle, travaux de nettoyage
- Travaux de ménage et surveillance des écoles
maternelles et élémentaires
- Services pour la ville (entretien des espaces verts, nettoyage des trottoirs
et des rues, recyclage des matières, désinfection, dératisation)
- Services aux cimetières (gestion d'une nouvelle cimetières à Cesena,
nettoyage du crématorium)
- Vente des fleurs et des arbustes et arbres décoratifs



Services sociaux et d'assistance

Coopérative de type A

- . CALICANTUS. Centre d'accueil de jour – centre thérapeutique (CTO)
- . Centre résidentiel “Renzo Navacchia”
- . Communauté de “Fabio Abbondanza”(Csrr). Résidence sociale spécialisée pour les personnes handicapées



Secteur du soutien

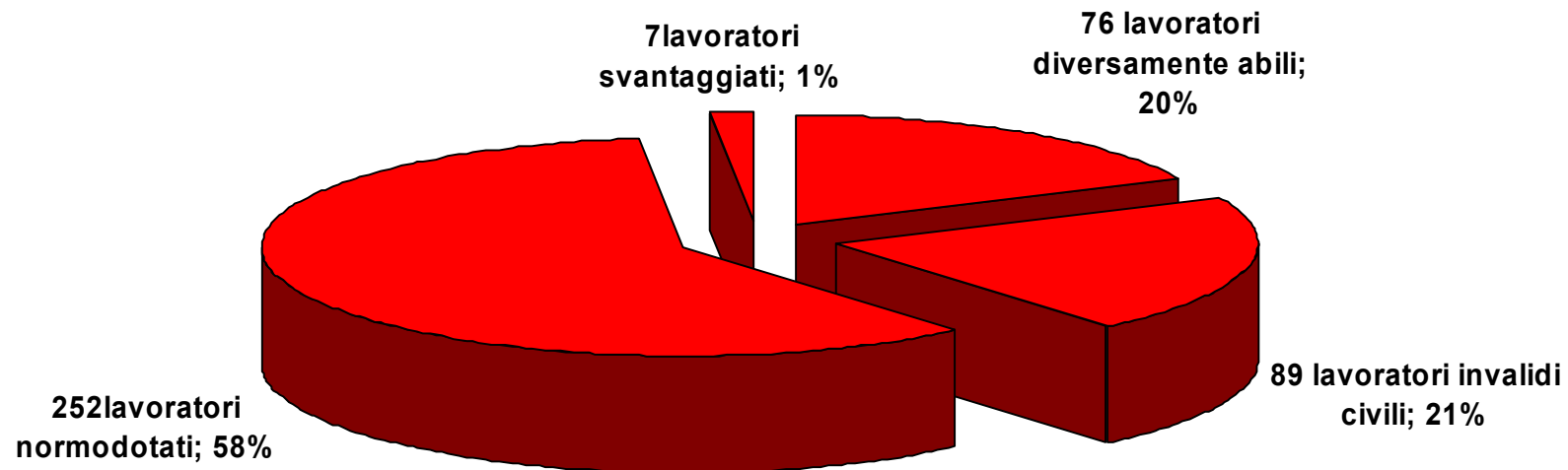
- . Administration
- . Gestion des services sociaux

DONNEES STATISTIQUES au 31.12.2012

- Nombre d'effectifs totale 424
- Personnes handicapées mentales 76 (en moyenne 81%)
- Handicap physique 89
- Défavorisés 7
- Nombre total de personnes défavorisées 172 (42,05 % du nombre total)

Numero de salariés au 31/12/2012

Total: 424



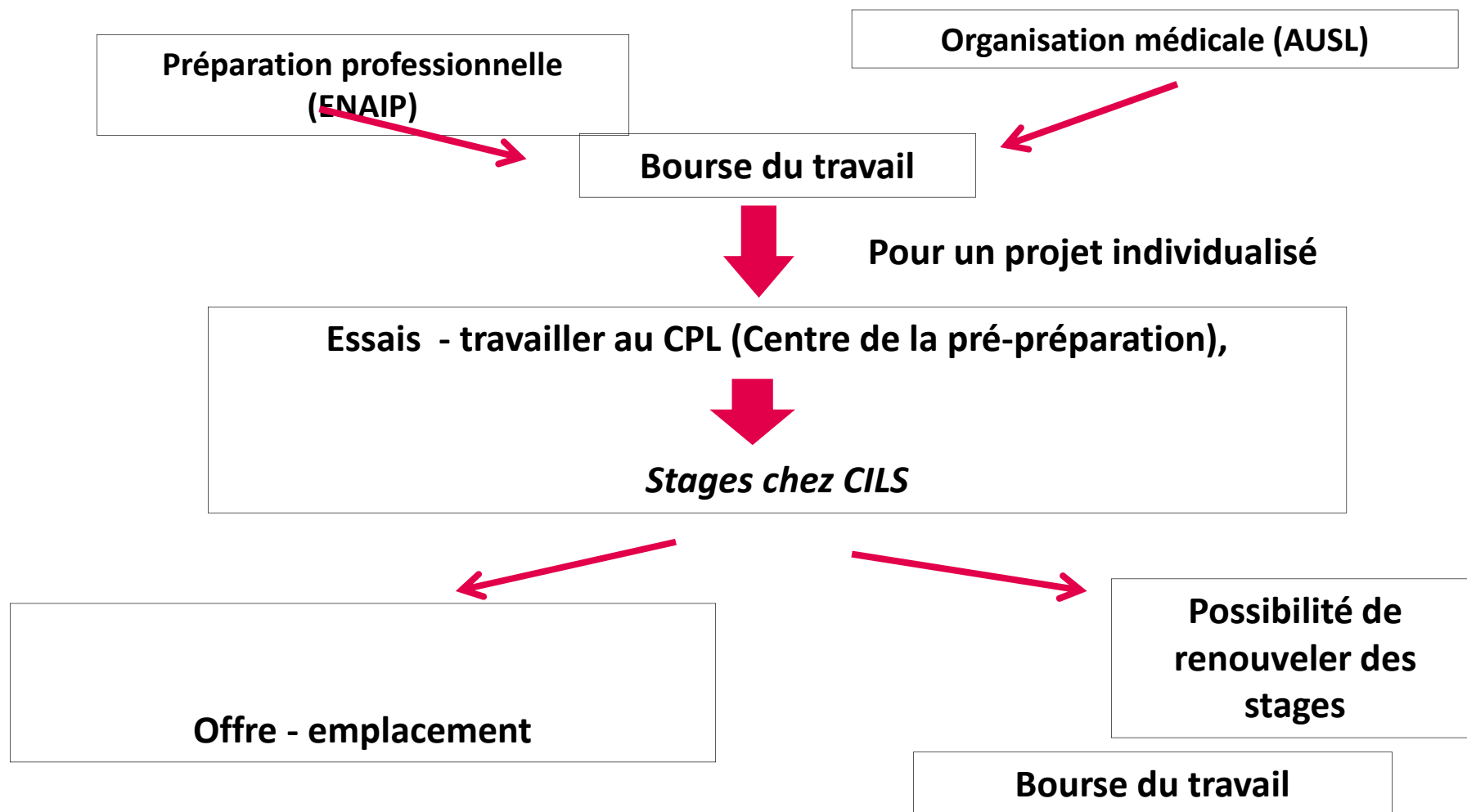
Mise en avant de l'entreprise sociale/adaptée/ au sein du territoire donné

Grâce à l'activité de l'entreprise sociale CILS, les personnes handicapées mentales ne restent pas isolées chez elles, éventuellement dans d'autres établissements .

C'est justement grâce à leur travail dans des rues au centre de ville, aux cimetières, aux hôpitaux, aux écoles ainsi qu'aux institutions privées que les personnes handicapées sont devenues les protagonistes qui propagent la culture de l'intégration des personnes handicapées dans la société.



PROCESSUS DE L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE



Procès d'intégration des personnes handicapées au marché du travail

- Bourse du travail- pour l'intégration au marché du travail, il est supposé de renouveler la période de plusieurs mois, voire années, étant donné que tout est géré avec le projet individualisé
- Il s'agit d'une période transitoire visant une intégration d'une personne handicapée au travail.
- La rémunération fait 2 €/heure. Elle est payée par le Ministère de la santé ou la commune.
- La personne handicapée a son TUTEUR à qui elle s'adresse et qui fait le suivi de son projet individualisé par rapport au marché du travail.



Intégration professionnelle des personnes handicapées

Bourse du travail

- La bourse du travail en tant qu'une thérapie professionnelle est réservée aux personnes en difficulté qui ne sont pas en mesure, à cause de leur handicap, de suivre les normes de production demandées et qui peuvent avoir mêmes des problèmes relationnelles.
 - Elle vise également à intégrer les personnes handicapées au milieu du travail qui sert à la fois de thérapie.
 - La personne handicapée qui est aidée par le travail en qualité de thérapeute reçoit un montant de 2 euro/jour.
 - Ce montant est payé par des institutions publiques (de la santé ou la commune)
- A rappeler que la personne handicapée peut participer à la thérapie par travail pendant plusieurs années.



TUTEUR - médiation – travail pour les personnes handicapées



- Le tuteur est un professionnel munies de certaines compétences concernant l'intégration au travail des personnes handicapées.
- Il joue le rôle d'un intermédiaire qui prend le contact avec les différents acteurs qui sont impliqués au projet individualisé lors de l'intégration professionnelle, fait partie de l'équipe multidisciplinaire, coopère étroitement avec la famille de la personne handicapée, avec les autorités publiques et les services sociaux sur le territoire concerné.
- Il soutien les personnes handicapées en apprentissage et en renforcement des compétences professionnelles.

Rôle du tuteur lors de la médiation du travail des personnes handicapées

- Observer, vérifier les conditions tant du côté des personnes handicapées que de celui de l'entreprise où travaille la personne. Il rend visite dans l'entreprise concernée, est en contact avec la famille de la personne handicapée, communique directement avec le représentant de l'entreprise, avec le chef de service.
- Identifier des stratégies adaptées à résoudre des problèmes des personnes handicapées, et ce dans un contexte plus large de l'environnement professionnel, partager l'établissement des conditions de travail appropriées visant à faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées.
- Évalue en permanence le projet individualisé, y compris les méthodes de travail.

Déroulement de l'intégration professionnelle (création de réseau de travail)

Projet individualisé

Un projet individualisé pour la personne en situation de handicap est établi, **dans lequel un accent sur trois conditions suivantes est donné:**

- l'autonomie en transport
- les compétences professionnelles – comment elle est capable d'accomplir les tâches
- les compétences relationnelles – relation vis-à-vis de collègues



A peu près tous les 4-6 mois, la vérification du projet individualisé a lieu, et ce comment sont accomplis ses objectifs. La vérification étant collective, par toutes les parties concernées – tuteur, famille, travailleur social et personne handicapée

INDEMNITES FINANCIERES DES PERSONNES HANDICAPEES

Une personne handicapée devient en effet le salarié de la coopérative sociale/adaptée/ avec tous les statuts respectifs. Il signe un contrat de travail au niveau de 1^{er} degré

	Salaire net en cas de contrat de travail du 1^{er} degré – entreprises sociales (ex. € 1.000 , pour 38 heures/semaine travaillées
12 premiers mois	50% du salaire prévu, selon le contrat pour les entreprises sociales (€ 500)
2 ^o année	60% du salaire prévu, selon le contrat pour les entreprises sociales (€ 600)
3 ^e année	70% du salaire prévu, selon le contrat pour les entreprises sociales (€ 700)

AVANTAGES FINANCIERS

Du fait que la personne handicapée est intégrée au travail et donc gagne de l'argent, elle perd en contrepartie le droit à la retraite d'invalidité, notamment dans des cas suivants:

- Un citoyen en situation de handicap qui bénéficie du statut d'invalidité inférieur à 100%, perd sa retraite d'invalidité, si son salaire dépasse le montant financier de 4,738,63 €
- Un citoyen en situation de handicap qui bénéficie du statut d'invalidité égale à 100%, perd sa retraite d'invalidité, si son salaire dépasse le montant financier de 16,127,30 €

Le fait de travailler exclut une personne en situation de handicap du groupe ayant le droit à une assistance – à une aide.

BENEFICE FINANCIER

Après trois ans, les aspects suivant sont évalués:

- l'autonomie en transport de la personne handicapée
- la capacité de maintenir des relations
- la performance lors de l'accomplissement des tâches professionnels
- la connaissance de son rôle professionnel

Suite aux résultats obtenus, le travailleur peut percevoir 80%, 90% ou 100 % du salaire, selon le contrat de travail.



Réseau de soutien – coordination des services sociaux, intégration au processus du travail

Employé du service de soutien, d'accompagnement

- vérification dans le processus de travail
- préparation professionnelle
- individualisation des activités
- partage des stratégies éducative et formative

Personne handicapée - travailleur

- vérification sur place
- colloque
- projets individualisés
- évaluation des conditions objectives
- formation de l'équipe de travail, etc.

SERVICES

(commune, ministère de la santé
assurant pour les usagers

- les conditions objectives
- incontri periodici di aggiornamento
- segnalazione casi particolari e
condivisione strategie di intervento

COORDINATION DES SERVICES SOCIAUX 4 travailleurs professionnels

FAMILLE

- rencontres régulières
- mise à jour de tous les aspects de la vie
actuelle
- participation à l'établissement
du projet individualisé –
- intégration au processus de travail,
- partage de ce projet

réunions du travail régulières MINISTERE DU TRAVAIL au niveau régional

- Vérifie les conditions de travail, contrôle le salaire

PEDAGOGUE - enseignant

- supervision de l'équipe de travail
- cursus de la préparation spécialisée- formation
- des travailleurs

MEDECIN

- vérifie les conditions de travail
- Visites médicales de l'ensemble des salariés

PERSONNE ASSURANT LE SOUTIEN (l'accompagnement)

- Elle peut être perçue comme une personne clé, point de référence pour l'obtention des objectifs du projet d'emploi respectif des personnes en situation de handicap.
- La sélection de cette personne est faite avec une attention particulière, car elle doit être très motivée pour travailler et accompagner les personnes handicapées qui sont très vulnérables dans le processus de travail.
- Elle sert de guide qui instruit et soutient ainsi que veille au travail de la personne handicapée, et ce non seulement dans le processus de travail lui-même, mais aussi dans la communication et les relations humaines.



TRAVAILLEUR DE SOUTIEN (d'accompagnement)



➤ En bref, il peut être caractérisé comme suit:

Il est un médiateur, c'est-à-dire un intermédiaire pour l'intégration de la personne handicapée au travail.

➤ Il s'appuie sur la supervision individuelle ainsi que collective faites par le pédagogue et le travailleur social de la coopérative. Ils solutionnent ensemble des situations de problème qui surviennent lors du travail, lors de l'intégration des personnes handicapées au marché du travail.

Déroulement de l'intégration professionnelle cas concret - cazuistic

- Z.A. (14.06.1981)
invalidité accordée: 55%
Diagnose: troubles de la personnalité spécifique
Problèmes des relations sociales



- L'entrée dans la coopérative adaptée CILS le 01.11.1999. Il a signé le contrat du travail pour une durée indéterminée, le fond d'heures de travail est de 38 heures par semaine dans le secteur de l'entretien des espaces verts – secteur des services – l'entretien des parvis publics, la propreté des rues et des trottoirs, l'entretien des cimetières. La personne désignée ci-dessus est autonome pour l'exécution du travail.

Avant l'intégration dans le processus de travail, il a passé, depuis le 1995 jusqu'au mois de juillet 1997, par le Centre de la préparation professionnelle Enaip, il a fait des stages au centre de la pré-préparation de travail.

- A la fin de la préparation professionnelle – le coordinateur a évalué ses résultats, il a fait une proposition - placement dans le millier de l'atelier protégé.
- Depuis le mois de septembre 1997 jusqu'à la fin de l'an 1999 - la bourse du travail, l'accord - travail dans un organisme médical – travaux de propreté, y compris les travaux dans la coopérative CILS (nettoyage des parvis publics et de la cimentière).

Le résultat positif – bourses du travail – obtention de l'objectif – indépendance, développement de sa propre autonomie.

- La coopérative adaptée CILS l'emploie depuis le 01.11.1999, le jour de la signature du contrat de travail.

Domaine	Qualités personnelles	Points à améliorer
Autonomie	Atteindre l'autonomie au poste du travail	Maintenance (prise en charge) des acquis
Compétences professionnelles	Expériences dans divers domaines, quant à l'entretien des espaces verts, appréhension de bonnes compétences, habilité plus significative.	Sens de responsabilité plus élevé lors de l'exécution du travail, augmentation des exigences lors de l'exécution du travail, présence de la personne de soutien, expériences dans le processus de travail.

Domaine	Qualités personnelles	Aspects – projet individualisé
Relation	<p>Problèmes comportementaux. La personne n'accepte pas et n'arrive pas à travailler avec tout le monde.</p> <p>Explosions émotionnelles. Il demande l'attention de ses environs. Il tend vers l'isolation. Beaucoup trop d'émotions, le transfert de problèmes dans lesquels il vit chez lui, souvent un comportement indésirable.</p>	<p>Il faut prêter attention à l'amélioration des relations humaines. La présence d'un travailleur de soutien qui le prépare est nécessaire - l'amélioration des relations avec ses environs, l'établissement de sa position d'autorité.</p> <p>On cherche également des possibilités – travailler dans l'équipe, établir des relations avec ses collègues. La stimulation à exprimer ce qu'il sent et vit.</p> <p>Le soutien des activités extraprofessionnelles où il peut réaliser ses souhaits.</p>

- Le coordinateur (services sociaux) rend visites sur le terrain, suit des tendances, observe le niveau de compétences et relations dans le milieu.
- Il contacte le travailleur A.Z. Egalement, la personne de soutien
- Il mène des entretiens individuels avec le travailleur AZ, vérifie ses souhaits et besoins .
- Il organise des réunions avec le personnel de soutien – pour vérifier les résultats acquis, pour établir prochaines stratégies.
- Il organise des rencontres avec la famille, et ce une fois par an où ils abordent et vérifie la situation des différentes vues – l'état de santé, la situation financière, le loisir, les obligations professionnelles, les relations humaines, etc.

GRAZIE

THANKS

DEKUJI

Marco Moretti

cils onlus

tutti diversi
ma uguali

www.cilscenesa.org